

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept avril, à 19H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 11 avril 2023.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence.

ABSENTS :

- CAURET Camille donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- LEVY Christelle donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- VITEL Fabien donne pouvoir à URVOY Laurence,
- FORTIN Céline

SECRETAIRE DE SEANCE : ROYER Thierry

Délibération n°2023-038

Membres en exercice : 35 – Présents : 28 - Absents : 7 – Pouvoirs : 6

RESSOURCES HUMAINES

AGENCE POSTALE DE PLANGUENOUL – CONTRAT DE PROJET

La Poste et la Commune de Lamballe-Armor sont liées par convention pour la gestion de l'agence postale communale et ce jusqu'en avril 2026. La gestion de l'agence postale, ouverte cinq matinées par semaine, nécessite le recrutement d'un agent par la collectivité pour un temps de travail de 17h30 hebdomadaires. La collectivité perçoit une indemnité compensatrice mensuelle revalorisée au 1^{er} janvier de chaque année (12 552€ pour l'année 2023).

Il est aujourd'hui nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur la période qui lie la collectivité à la poste soit jusqu'en avril 2026 pour mener à bien la gestion de l'agence postale de Planguenoual.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- VALIDE la création d'un poste de chargé.e de projet, à temps non complet (17h30), de catégorie C, en contrat de projet, pour la durée de la convention, soit jusqu'à fin avril 2026 (trois ans).
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **21 AVR. 2023**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 24 AVR. 2023

De la publication le 24 AVR. 2023

*Pour le Maire,
Par délégation,*

**Directrice Générale Adjointe des Services
Jocelyne RENAULT**